

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 29 avril 2026**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 5 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du vingt-trois avril deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRAIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, Mme DEMABRE Caroline, M. TRIPLET Corentin, M. GOUBET René, M. DUCARNE Philippe, M. DEMOULIN Bertrand, Mme MOLARD Caroline, Mme EVRARD Séverine, M. DEGELDER Mickaël, M. HAY Alexandre, Mme BEFVE Jacqueline, M. CARLIER Bernard, M. DANIELEWSKI David, Mme GIORGETTI Catherine, M. LOGEON Olivier, M. LEFEVRE Olivier, Mme BIANCALANA Antonella, Mme DEPREZ Nathalie, M. LOBRY Frédéric, Mme FOULON-REGNIER Pascaline, Mme BREMARD Céline, Mme VASSE Océane, Mme ALIEMART Stellina.

ABSENTE :

Mme DAMBRINE Bénédicte donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 28

Quorum : 15

Votants : 29

FINANCES

1 – VOTE DU BUDGET

**1.5 – VOTE DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE ALLOUEE AUX ELEVES DES
ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE**

Tous les ans, la Commune octroie aux élèves des écoles Curie-Pasteur et St-Exupéry une participation financière pour les fournitures scolaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de reconduire cette participation au titre de l'année scolaire 2026/2027, pour un montant de 53,00 € par enfant.

La dépense sera imputée à l'article 6067 « fournitures scolaires » de la section de fonctionnement.

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

ÉMET un avis favorable à la reconduction et au versement de la participation financière allouée aux élèves des écoles Curie-Pasteur et Saint-Exupéry, au titre des fournitures scolaires, pour un montant de 53,00 € par élève pour l'année scolaire 2026/2027.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 13/5/2026
Affichée le 13/5/2026

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 062-216201731-20260429-DCM202640-DE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>